



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 66529

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'insuffisance manifeste des structures d'accueil pour les enfants handicapés scolarisés dans le département du Gard. En particulier, bon nombre de parents et d'enfants attendent toujours l'ouverture annoncée d'une CLIS 4 dans le bassin alésien. De ce fait, des enfants vont, à la rentrée prochaine, être déscolarisés. Les instituteurs ne peuvent plus assurer un enseignement bénéfique, les enfants souffrent de leur différence, ils accusent des retards dans leur apprentissage. Enfin, les locaux où ils sont accueillis ne sont pas adaptés à leur handicap physique. Pourtant, la loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, votée récemment, pose en principe que la scolarisation en milieu ordinaire doit être proposée aux enfants handicapés. Ce n'est pas un principe applicable dans les faits, si les structures adaptées ne sont pas disponibles. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66529

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2005, page 5531